

FLASH-INFOS n°3 – Avril 2020

Retrouvez toutes vos infos sur le site internet
www.marceod.fr régulièrement mis à jour

Secrétariat de Mairie

Le standard téléphonique est basculé systématiquement sur le portable de Monsieur le Maire et constitue ainsi un numéro d'urgence 24/24 et 7/7.

Son numéro est le 04.77.20.86.08.

CRISE DU CORONAVIRUS - CONFINEMENT

✓ **Conseil municipal**

L'ensemble des membres du nouveau Conseil municipal furent élus lors du premier tour des élections municipales le 15 mars dernier. Mais la séance d'installation de ce nouveau Conseil prévue entre le vendredi et le dimanche suivant n'a pu se dérouler du fait du confinement.

Aussi, conformément à la loi d'urgence n°2020-290 du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de covid-19, les conseillers municipaux en exercice avant le premier tour conservent leur mandat jusqu'à l'entrée en fonction des nouveaux conseillers municipaux qui sera entérinée « à une date fixée par décret au plus tard au mois de juin 2020 » (mais plus probablement vers le 15 mai) et ils seront installés entre 5 et 10 jours plus tard.

✓ **Services communaux**



Depuis le mardi 17 mars, le secrétariat de Mairie n'est plus ouvert au public ; mais nos agents administratifs, Rachel et Sylvie, continuent à œuvrer soit directement dans les locaux, soit plus régulièrement en télétravail.

Les appels téléphoniques, les mails et les courriers continuent à être traités aux horaires habituels d'ouverture (hors samedi) ; et si besoin, il est convenu d'un rendez-vous en Mairie pour toute opération qui ne peut être conduite à distance, notamment les actes de l'état-civil.

Nos agents techniques, Pascal et Bruno (en remplacement de René) ont repris leurs horaires classiques de travail depuis ce mardi 14 avril. Et l'idée est qu'ils travaillent séparément en empruntant des véhicules et en utilisant des outils dédiés à chacun dans la mesure du possible.

Nos autres agents, Annick, Fabienne et Catherine sont mis en autorisation d'absence exceptionnelle : mais il pourrait être de nouveau fait appel à leurs services très prochainement en vue de la préparation de la sortie du confinement

Dans tous les cas, les gestes barrières sont exigés et le port des équipements de protection individuelle recommandés sont prescrits selon les situations.

✓ **Service d'appel**

Depuis le début du confinement, les membres du Conseil municipal, les "anciens" (encore en poste) et les "nouveaux" (non encore officiellement installés) appellent régulièrement les personnes qui pourraient se sentir isolées suite à ce confinement qui est parti pour durer... et ainsi briser la solitude qui peut être difficile à supporter.



Une première liste non exhaustive comprenait les personnes qui vivent seules, quel que soit leur âge, et les personnes invitées au repas annuel des aînés. A elles de nous indiquer, en fonction de leur situation personnelle, si elles souhaitaient ou non de bénéficier de ce service. D'autres pourraient en profiter, si elles en font la demande.

Cet appel permet également de s'assurer que ces personnes ne connaissent pas de difficultés, et le cas échéant, d'intervenir, si nécessaire, ne serait-ce que pour la réalisation de petits services (les courses par exemple).

✓ **Accès à la pharmacie - Livraison des médicaments**



Pour minimiser les déplacements durant cette période de confinement, Chantal Bénéton, préparatrice à la pharmacie du plateau (Mr Prost), à Saint-Christo-en-Jarez, propose aux habitants de la commune qui le souhaiteraient de leur livrer leurs médicaments.

Si vous êtes déjà client de la pharmacie et qu'il s'agit uniquement de renouveler votre traitement habituel, cela peut s'effectuer sans présenter d'ordonnance, et même si celle-ci est périmée. Et ce jusqu'au 15 avril (date butoir actuelle qui risque probablement d'être repoussée). Vous n'aurez qu'à appeler directement le 04.77.20.60.39.

Dans tous les autres cas : médicaments non prescrits habituellement ou médicaments de "confort" pour les personnes déjà enregistrées ou pour tous les nouveaux clients de la pharmacie, il vous faudra transmettre votre ordonnance ou votre demande à l'adresse suivante : pharmacie.prost@wanadoo.fr ou appeler le numéro précédemment cité.

Ce service doit bien évidemment être réservé aux seules personnes âgées et isolées ou personne en difficultés ponctuelles : malades, personne en sortie d'hospitalisation...

✓ **Portage de repas**

Le service de portage de repas de l'Association Familles Rurales Jarez en Lyonnais, basé à Saint Christo en Jarez, continue sa mission auprès de ses bénéficiaires en appliquant le maximum de sécurité aussi bien pour les professionnels que pour les usagers.

Ils sont à même de prendre de nouveaux adhérents ; pour cela, il suffit de contacter la personne référente sur la commune pour tout renseignement et inscription. Il s'agit de Madame Monique Crozier que vous pouvez joindre au :

- 04.77.20.87.21
- 06.43.11.54.07
- felix.crozier@orange.fr



✓ **Vival**



Rappel des horaires de l'épicerie pendant le confinement :

- du mardi au Jeudi, de 7h30 à 13h,
- vendredi de 7h30 à 13h et de 14h30 à 17h,
- samedi de 7h30 à 13h,
- dimanche de 7h30 à 12h30

Vous y trouverez tous les produits d'épicerie et notamment :

fruits et légumes	produits frais et surgelés	pain, viennoiserie, pâtisserie
viande de producteur	produits locaux (bières, jus de fruits...)	
graines de légumes	terreau, charbon de bois	gaz Journaux...

Vous pouvez passer vos commandes soit :

- par téléphone au 04.77.20.84.34
- par mail au lebarcenod@hotmail.fr
- sur le site vival.fr

IL n'y pas d'obligation de passer commande au préalable, vous pouvez également passer sans appeler et vous serez servi.

Il n'y a pas de livraison possible car Fanny étant seule sur le magasin, elle ne peut pas les gérer.

✓ **Producteurs locaux**

Un certain nombre de producteurs locaux proposent leurs produits à la vente sur leurs lieux de production ou en livraison directe chez le consommateur.

Vous trouverez un certain nombre de contact sur le site internet de la commune et sur notre page Facebook.

✓ **Food-truck**

Le food-truck « F&F Snacking », de Monsieur Frédéric Joly, proposera probablement dès la semaine du 21 avril son activité de vente à emporter sur la commune, à la fréquence d'une à deux fois par semaine, sur le parking du stade. La sécurité civile (Préfecture) vient de donner son aval.



Pour cela, un dispositif spécial pour accueillir au mieux les clients sera mis en place, dans des conditions sanitaires optimales pour toutes et tous, dans le respect des gestes barrières et des consignes de confinement, notamment l'arrêté de Monsieur le Préfet :

- Vente à emporter uniquement, avec prise de commande par téléphone,
- Créneau de récupération de la commande pour limiter l'attente,
- Personnel munis de blouse intégrale, gants jetables,
- Protocole de désinfection : Plans de travail, terminal bancaire et comptoir,
- Le client n'aura rien à toucher sur et autour du camion,
- Paiement par CB sans contact privilégié,
- Respect strict des gestes barrières (distance de 2m mini entre chaque client) et de toutes les règles d'hygiène classiques en vigueur.

Commande par téléphone au **06 51 85 24 09**.

Page internet dédiée à la carte et aux moyens pour passer commande : <https://ffsnacking.com>

✓ **Masques**

Une remise personnalisée de masques en tissus ou de masques chirurgicaux, est réalisée actuellement en même temps que la distribution de cette circulaire.

Elle est réservée aux personnes les plus âgées et les plus vulnérables car nous n'en disposons que d'un nombre très restreint.

D'autres, ainsi que du gel hydro-alcoolique, ont été fournis aux personnels soignants du secteur et au service de portage de repas.



Une seconde distribution de masques tissus, plus grand public, et donc à destination de l'ensemble des habitants, se déroulera un peu plus tard à partir d'une commande groupée portée par Saint-Etienne Métropole dont la livraison devrait intervenir entre le 1^{er} et le 7 mai.

Elle s'ajoutera à la dotation annoncée par la région.

Il est à noter qu'aucun des masques existants aujourd'hui n'est adapté aux enfants et qu'une fabrication « maison », respectant les normes sanitaires, est donc recommandé pour ceux-ci.

Mais attention, ces masques ne constituent pas un vrai rempart contre le virus ; il s'agit plus d'une protection supplémentaire qui reste sommaire et ne doit pas se substituer aux gestes barrières et à des comportements de distanciation sociale qui resteront d'actualité même au-delà du confinement.

Ils sont aussi à usage limité :

- usage unique de quelques heures seulement pour un masque chirurgical,
- usage limité, de 3 à 4h consécutives, pour un masque en tissu avec un nettoyage (et « désinfection ») en machine, à 60°C (mode d'emploi fourni), entre chaque utilisation.

✓ Attestation de déplacement dérogatoire

Des exemplaires de l'attestation de déplacement dérogatoire sont disponibles dans la boîte aux lettres (ouverte) situé à l'entrée du Pôle Jeunes (= salle annexe de la Mairie où s'est tenue le bureau de vote du 15 mars). Le stock est régulièrement vérifié et complété.

Mais pour ceux que le peuvent, la version dématérialisée accessible sur téléphone portable est à privilégier sur le site du Ministère de l'intérieur: <https://www.interieur.gouv.fr/>. Elle génère automatiquement l'attestation sous forme de fichier PDF et un flash-code à présenter en cas de contrôle.

✓ Numéro utile

Le numéro vert qui répond aux questions sur le nouveau coronavirus (SARS-CoV-2, Covid-19) est ouvert 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.



✓ Cérémonies commémoratives

Faisant suite à l'annonce de Monsieur le Président de la République du prolongement du confinement rendu nécessaire par la lutte contre le coronavirus COVID-19, et conformément aux instructions ministérielles, toutes les cérémonies commémoratives sont annulées jusqu'au 11 mai, dont celles du :



- 24 avril : commémoration du génocide arménien de 1915,
- 26 avril : journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation,
- **8 mai : commémoration de la victoire du 8 mai 1945...**
- 9 mai : journée de l'Europe (commémoration de la Déclaration Schuman),
- 10 mai : commémoration annuelle en France métropolitaine de l'abolition de l'esclavage et fête nationale de Jeanne d'Arc et du patriotisme.

ETAT CIVIL

Une bonne nouvelle dans cette période difficile :

Nous avons le plaisir d'accueillir Lune Mabboux, née le 30 mars, fille de Romain Mabboux et de Géraldine Veyret, domiciliés au Moulin Chorel.

Félicitations aux parents !



EAU POTABLE

Du fait du manque de véritables précipitations depuis plusieurs mois, nos ressources en eau potable s'amenuisent peu à peu. Nos employés jonglent avec les réservoirs depuis déjà plusieurs semaines afin qu'aucun secteur ne soit mal desservi ; et depuis le week-end du 12 avril, nous avons besoin de recourir à l'eau du Rhône pour satisfaire la demande.



Aussi, nous vous demandons de faire un usage raisonné de cette ressource, notamment pour le lavage des voitures et des terrasses, l'arrosage des jardins... et surtout lors du remplissage des piscines. Dans ce dernier cas, nous vous demandons de bien vouloir prendre contact avec la Mairie pour planifier les divers besoins qui vont probablement rapidement arriver et éviter de potentiellement vider un réservoir en cas de plusieurs remplissages simultanés sur la même journée.

Merci également de nous faire par de toute situation anormale dont vous pourriez avoir connaissance et qui pourrait résulter d'une fuite sur le réseau.

ORDURES MENAGERES ET TRI – Incidence des vendredi fériés du mois de mai

Il n'y aura pas de collecte le vendredi 1^{er} mai. Elle sera décalée au samedi matin et commencera très tôt ; aussi, merci de sortir vos sacs ou bacs la veille au soir.

La collecte du vendredi 8 mai est assurée normalement.